

## Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec

### Rapport de l'Assemblée du 30 septembre 1908

L'Assemblée semi-annuelle des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, a eu lieu mercredi, le 30 septembre 1908, dans les salles de l'Université-Laval, à Québec.

La séance s'ouvre à 10 heures A.M., sous la présidence de M. le Dr L. P. Normand, président.

Répondent à l'appel nominal fait par le secrétaire, Messieurs les Gouverneurs :

M. J. Ahern,	J. E. Ladrière,
L. A. Beaudry,	H. A. Laffleur,
H. W. Blagdon,	W. Lami,
S. Boucher,	J. A. Laurendeau,
R. Boulet,	L. A. Lessard,
M. D. Brochu,	J. A. MacDonald,
L. Catellier,	A. R. Marsolais,
C. E. Côté,	L. D. Migneault,
J. E. d'Amours,	L. M. Moreau,
F. de Martigny,	L. P. Normand,
F. X. P. Dolbec,	C. O. Ostigny,
C. J. Edgard,	L. A. Plante,
A. A. Faucher,	F. Plourde,
J. P. Gauvreau,	H. Prévost,
W. Gardner,	J. A. Rouleau,
L. J. M. Genest,	L. J. O. Sirois,
Hon. J. Girouard,	E. L. Smith,
Elz. Laberge,	I. Sylvestre,

A. Thibault.

### II

On dispense le secrétaire de faire la lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 3 juillet 1908, vu qu'une copie imprimée a été adressée à chaque membre du Collège qui a dû en prendre connaissance.

Ce procès-verbal de la dernière assemblée est adopté sur proposition de M. le F. de Martigny, secondé par M. le Dr J. A. Laurendeau.

### III.—AVIS DE MOTION

M. le Dr E. L. Smith donne avis qu'il proposera à

la prochaine assemblée que la contribution annuelle des membres de ce Collège soit à l'avenir de un dollar (1.00) au lieu de deux dollars (2.00).

Lecture de correspondances, requêtes, etc., adressées au Bureau.

Monsieur le Président communique à l'Assemblée une lettre du Dr C. R. Paquin, secrétaire, s'excusant de ne pouvoir remplir ses fonctions auprès du Bureau à cette réunion, vu qu'il doit assister ces jours là même au Congrès de la Tuberculose tenu à Washington, comme représentant du Bureau d'Hygiène de la ville de Québec, et demandant aux Gouverneurs le privilège de se faire remplacer au travail par l'ex-secrétaire, Dr Faucher. Accepté : le Dr Faucher agira comme assistant du secrétaire M. le Dr J. Macdonald.

Lecture est aussi faite d'une lettre de M. le Dr A. Jobin, trésorier, qui ne peut assister à ces séances du Bureau, se trouvant actuellement en voyage d'étude en Europe. En conséquence M. le Dr Moreau propose, secondé par le Dr de Martigny, que le Dr Séraphin Boucher soit nommé trésorier pro-tempore et qu'il soit autorisé à signer tous les papiers à cette fin. Adopté.

Une autre lettre de M. Geo. Gonthier, auditeur du Collège, portant à la connaissance du Bureau que ce monsieur fait maintenant partie de la société St-Cyr, Gonthier et Frigon, administrateurs fidéi-commissaires.

Monsieur le Président lit ensuite la lettre suivante :

"Dép. du du Secrétaire de la Province,

" Québec, 20 août 1908.

" Dr C. R. Paquin, secrétaire du

" Collège des Médecins et Chirurgiens,

" Québec.

" Monsieur,

" Je suis chargé, par le secrétaire de la Province, de porter à votre connaissance que le Procureur-Général est d'opinion que rien dans la loi n'exige que le règlement du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, Re-l'examen pour l'étude de la médecine ait la sanction du Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour avoir force et effet, et qu'en conséquence Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil n'a aucune juridiction pour l'approuver ou le désapprouver ?

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" JOS. BOIVIN.

" Sous-secrétaire de la Province."